

Critères d'application pour une demande d'AUT: bêtabloquants

Ces critères aident les athlètes et leurs médecins traitants à rassembler les documents médicaux nécessaires pour une demande d'AUT complète. Le formulaire de demande d'AUT actuel et des informations supplémentaires sont disponibles sur www.antidoping.ch/fr/AUT.

Veuillez noter que les documents médicaux soient actuels et que le médecin soit spécialisé dans un des domaines mentionnés.

Pour que la commission AUT puisse accorder une autorisation, les points 2, 3 et 4 suivantes doivent impérativement être remplies:

1. Substances interdites

Les bêtabloquants sont interdits en compétition et, si expressément spécifié, hors compétition dans les disciplines sportives suivantes:

- Sport automobile (FIA)
- Billard [toutes les disciplines] (WCBS)
- Tir à l'arc (WA) [aussi interdits hors compétition]
- Darts (fléchettes) (WDF)
- Golf (IGF)
- Tir (ISSF, IPC) [aussi interdits hors compétition]
- Ski/Snowboard (FIS) [saut à skis, Free Style Sauts/Halpipe, ainsi que Snowboard Halfpipe/Big Air]
- Sports subaquatiques (CMAS), tels que Free Immersion Apnoea, Jump Blue Apnoea, pêche/chasse sous-marine, apnée dynamique avec et sans palmes, plongée profonde en apnée à poids constant avec ou sans palmes, plongée profonde en apnée à poids variable, plongée en apnée chronométrée et tir sur cibles

2. Indication

Maladie coronarienne, insuffisance cardiaque, infarctus du myocarde, arythmies cardiaques, hypertension artérielle, glaucome, prophylaxie antimigraleuse.

3. Examens médicaux effectué par un spécialiste

- Hypertension artérielle, maladie coronarienne, insuffisance cardiaque, infarctus du myocarde, arythmies cardiaques: diagnostic établi par un spécialiste en cardiologie FMH
- Glaucome: diagnostic établi par un spécialiste en ophtalmologie FMH
- Prophylaxie antimigraleuse: diagnostic établi et évaluation des résultats du traitement par un spécialiste en neurologie FMH

4. Documents médicaux à transmettre

Rapport circonstancié du spécialiste incluant le diagnostic clinique initial et les éventuels contrôles ultérieurs de l'évolution de la situation (ne datant pas de plus de 2 ans) avec:

- Anamnèse complète
- Explications détaillées des raisons pour lesquelles il n'existe pas d'alternative autorisée
- Dans le cas des indications cardiaques:
 - valeurs tensionnelles systoliques et diastoliques
 - méthodes d'investigations fondées (par ex. électrocardiogramme, échocardiographie, ultrasonographie vasculaire)
 - paramètres de laboratoire
- En cas de glaucome:
 - méthodes d'investigations fondées (par ex. tonométrie, ophtalmoscopie, pachymétrie, mesure du diamètre du nerf optique (par ex. HRT, OCT), examen du champ visuel, etc.)
 - imagerie
- Pour la prophylaxie antimigraleuse:
 - status neurologique, y compris rapports d'évolution pour l'appréciation des résultats du traitement et de la nécessité de la poursuite de celui-ci
 - imagerie

5. Durée maximale de validité de l'autorisation

Deux ans

Veuillez transmettre la demande à Antidoping Suisse, pharmacie et médecine, Eigerstrasse 60, 3007 Berne (email: med@antidoping.ch ou antidoping@hin.ch) sans oublier d'en conserver une copie.